

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : INF-EM-2016-002
Direction des infrastructures
Service des équipements motorisés
Objet : Disposition d'équipement pour l'encan (vente par appel d'offres) pour l'année 2016 et récupération des sommes
Date : 17 décembre 2015

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Nous avons des petits équipements qui sont désuets après plusieurs années d'utilisation (tondeuse, scie à chaîne, pneus etc). Le Centre des Services Partagés du Gouvernement du Québec, offre un service public pour la vente de ces genres d'équipement en procédant, une à deux fois par mois, à une vente par appel d'offres.

Actuellement nous entreposons ces biens désuets pour une ou deux ventes annuelles par encan.

Afin d'être plus efficient, nous désirons procéder avec Le Centre des Services Partagés du Gouvernement du Québec, ce qui nous permettra de disposer de ces biens et de récupérer des sommes plus rapidement.

Nous utilisons déjà le Centre des Services Partagés pour vendre nos véhicules et nos gros équipements désuets par le biais d'encan, et un rapport est remis à la Direction des finances après chaque encan.

Nous demandons l'autorisation de vendre nos petits équipements désuets, par le Centre des Services Partagés par appel d'offres, et de récupérer les sommes reçues pour fin de réinvestissement en achat d'équipement ou des dépenses en immobilisations.

Comme ces ventes ont lieu aux deux semaines, nous désirons également avoir cette autorisation d'utiliser leur service pour toute l'année 2016.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

Procéder avec les ventes à l'encan une à deux fois par année, nous oblige à entreposer les biens et nous ne récupérons pas aussi rapidement les sommes.

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION
FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
Poste de revenu : 01-233-42-000			15 000 \$ (valeur brute)	
Poste de dépense : 22-320-16-724 extra 6056-00			15 000 \$ (valeur brute)	

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants 2016 2017 2018

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage :

Signature du responsable
d'activité budgétaire _____

René Vachon Date : 7 10 2016

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Prochain CE et CV.

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
René Vachon, conseiller en finances	21/12/2015	Validation – volet financement

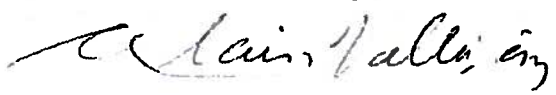

RECOMMANDATION (énoncé)

Attendu que les équipements ont été identifiés en surplus, désuets ou hors d'usage;
Attendu que les services de Le Centre des Services Partagés ont été retenus pour la disposition de ces équipements;

Que le comité exécutif :

- Autorise la vente par appel d'offres des équipements dont la valeur estimée n'excède pas 10 000 \$ par équipement, pour la vente de janvier et pour toutes autres ventes requises pour toute l'année 2016, par le Centre des Services Partagés.
- Recommande au conseil de la Ville d'autoriser la vente par appel d'offres, des équipements dont la valeur estimée excède 10 000 \$ par équipement, pour le mois de janvier et pour toute l'année 2016, par Le Centre des Services Partagés.
- D'affecter le fruit de la vente des équipements acceptés par le comité exécutif et/ou par le conseil de la Ville, pour des dépenses d'immobilisations en remplacement d'équipements, afin de réduire les coûts d'entretien.
- Autorise le chef de service des équipements motorisés de la Direction des infrastructures, à signer tout document relatif à la vente des équipements.

Liste des pièces jointes :

Préparé par : Alain Vallée, ing.		Titre d'emploi : Chef de service
		
Recommandé par :		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<small>Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi</small>	<small>Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi</small>	<small>Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi</small>
Commentaires :		
Signature de la Direction : 		Date : 08/01/2016

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
<hr/>
<hr/>

Signature de la Direction générale :  **Date :** 2016/01/19